



Commune de Fouleix

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUIN 2024

Le lundi vingt-quatre juin deux-mille-vingt-quatre, à 20H00, le conseil municipal de FOULEIX, dûment convoqué le 11 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, le Maire.

Présents : Messieurs LEGAY Emmanuel, COURTINES Frédéric, REYSSET Thierry, MALLET Jérôme et ANDRADE SIMAL Marco.
Mesdames BRUNAT Aurélie, LAMBERT Ludivine et Virginie KOK.

Absents excusés : Mesdames BAYOL Nathalie et LAVISA Candy
Monsieur MALLET Loïc

Le quorum étant atteint, le président de séance déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation de son/sa secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Aurélie BRUNAT a été désignée comme secrétaire de séance.

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Fermeture de poste : Agent de Maîtrise 7 h 15 min hebdo

M. le Maire explique au Conseil municipal que suite à la démission d'un agent de maîtrise au 31/08/2023, il convient de supprimer ce poste qui n'a plus lieu d'être. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer l'emploi d'Agent de Maîtrise – Animation des TAP-Garderie du soir_7H15 minutes hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2024.

Grand Périgueux : Transfert de compétence Village Vacances de Sorges et Ligeux

M. le Maire expose que vu la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux en date du 28 mars 2024 par laquelle le Grand Périgueux souhaite transférer sa compétence dans la gestion du Village Vacances de Sorges et Ligeux en Périgord à la commune.

Considérant que le Grand Périgueux n'ayant pas de projets de réhabilitation et de reconversion du site, en accord avec la commune de Sorges-et-Ligeux en Périgord, souhaite retourner la compétence du Village Vacances à la commune.

Qu'il apparaît judicieux de remettre à la commune de Sorges et Ligeux en Périgord l'exercice de cette compétence et d'en modifier le libellé dans les statuts de l'agglomération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve le transfert de compétence du Village Vacances à la Commune de Sorges et Ligeux en Périgord et la modification statutaire qui en découle.

Programme et financement des Travaux de Voirie 2024

M. le Maire expose l'étude de l'ATD24 concernant les travaux de voirie 2024.

Après explications, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'ensemble des travaux à hauteur d'environ 100 000 € et mandate les services de l'ADT24 pour publier l'appel d'offres sur AWS.

Décision Modificative pour abonder le chapitre 16 du Budget Annexe

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de décision modificative du BP 2024 qui consiste à abonder de 3600€ l'article 1641 en dépense d'investissement.

Aménagement du parking de la Mairie et de la rue du Vieil Acacia : Demande subvention « gestion intégrée des eaux pluviales/désimperméabilisation » à l'Agence de l'Eau et Convention avec l'ATD24 pour assistance à maîtrise d'ouvrage

M. le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la réalisation de l'aménagement du parking de la Mairie et de la rue du Vieil Acacia, la commune souhaite désimperméabiliser et végétaliser cet espace.

Ce projet permettra :

- La gestion des eaux pluviales de la parcelle
- Limitera les ruissellements de surface
- Participera à la recharge des nappes d'eaux souterraines
- Réduira les effets d'îlots de chaleur

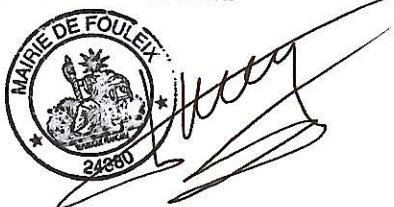
Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'engager la commune dans un programme pluriannuel de désimperméabilisation de cet espace, **sollicite** l'ATD24 pour une étude de faisabilité et une convention d'assistance à maître d'ouvrage pour le projet susmentionné et **sollicite** les aides de l'Agence de l'eau pour les études et travaux de ce programme.

Questions diverses :

- Église : Un point a été fait sur le fait que l'église appartient en ses murs et en sa structure à la mairie mais que le ménage et le mobilier sont à la charge de la paroisse (selon la loi de 1905 de séparation de l'église et de l'état). De ce fait, à chaque prêt des clés de l'église, il sera rappelé cette que le nettoyage est à la charge des paroissiens.
- Salle de classe : La subvention DETR a été accordée.
- Cours d'école : Une subvention de 80% a été demandée à l'agence nationale du sport pour l'achat de 2 tables de tennis.
- Logements : Les familles sélectionnées ne souhaitent pas inscrire leurs enfants dans les écoles du RPI, une nouvelle annonce doit être publiée. Des travaux ont été réalisés au logement du Presbytère

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire
Emmanuel LEGAY



La secrétaire de séance
Aurélie BRUNAT

